

## AVIS DE MARCHÉ

### SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

**I.1) Nom, adresses et point(s) de contact :** S.E.R.L, à l'attention de M. Brassart Eric, 4 blvd Eugène Deruelle BP3099, F - 69398 Lyon cedex 03, Tél : 0472615000, Fax : 0472615009

**Adresse(s) internet :** <http://www.serl.fr>

Adresse du profil d'acheteur : <http://serl.achatpublic.com>

**Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :** Point(s) de contact susmentionné(s)

**Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus :** Point(s) de contact susmentionné(s)

**Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :** Point(s) de contact susmentionné(s)

**I.2) Type de pouvoir adjudicateur et activité(s) principale(s) :** Autre

Autre : sem d'aménagement.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non

### SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

#### II.1) Description

**II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :** Mission d'ECO BET pour la ZAC des Bruyères à Limonest (69)

**II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestation de services :** Services.

Catégorie de services : 12

Lieu principal de prestation : ZAC des Bruyères, 69760 Limonest

Code NUTS : FR716

**II.1.3) L'avis implique :** un marché public

**II.1.4) Informations sur l'accord-cadre :**

**II.1.5) Description succincte du marché ou de l'achat / des achats :** La prestation objet de la présente consultation est une mission d'Eco BET dans le cadre de la ZAC des Bruyères située sur le territoire de la commune de Limonest (Rhône).

**II.1.6) Classification CPV (Vocabulaire Commun pour les marchés publics) :** 71313000

**II.1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) :** Non

**II.1.8) Division en lots :** Non

**II.1.9) Des variantes seront prises en considération :** Non

#### II.2) Quantité ou étendue du marché

**II.2.1) Quantité ou étendue globale :** Le marché comporte une tranche ferme et deux tranches conditionnelles définies comme suit :

- Tranche ferme : suivi de la démarche QEB.

- Tranche conditionnelle 1 : étude de thématiques environnementales transversales, non prises en compte dans les études initialement réalisées.

- Tranche conditionnelle 2 : mise en oeuvre test du référentiel Eco ZA du Grand Lyon.

**II.2.2) Options :** Oui

Description de ces options : Il n'est pas prévu d'options au sens de la réglementation nationale.

Il est prévu éventuellement des options au sens du droit communautaire (avenants...).

#### II.3) Durée du marché ou délai d'exécution

**Durée du marché ou délai d'exécution :** 88 mois (à compter de la date d'attribution du contrat)

### SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

#### III.1) Conditions relatives au contrat

**III.1.1) Cautionnement et garanties exigés :** Néant.

**III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les**

**réglementent** : Financement SERL dans le cadre de l'opération ZAC des Bruyères.  
Paiement par virement bancaire à 45 jours. Intérêts moratoires/acomptes prévus au CCAP.  
Marché à prix unitaires. Prix révisibles

**III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché** : Solidaire.

Un meme candidat ne peut etre mandataire de plus d'un groupement.

**III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières** : Non

**III.2) Conditions de participation**

**III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession** :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : - Une lettre de candidature (ou imprimé DC4) et habilitation du mandataire par ses cotraitants (le cas échéant)

Chaque candidat ou chaque membre de l'équipe candidate devra produire :

- Une déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies à l'article 8 de l'ordonnance du 6 juin 2005 n°2005-649
- Le candidat en redressement judiciaire devra produire copie du ou des jugements prononcés à cet effet
- Un document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat
- L'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité

**III.2.2) Capacité économique et financière**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : - Une déclaration du chiffre d'affaires du candidat et propre à l'activité objet de la consultation sur les trois dernières années

**III.2.3) Capacité technique**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : - Capacités professionnelles : une liste de 5 références datant de moins de 3 ans pour des missions d'études similaires (démarches QEB, suivi SME), à l'objet de la présente consultation, et précisant la nature de la prestation et la quantité, le montant de la prestation, les dates de réalisation et le client (privé ou public).  
- Capacités techniques : déclaration indiquant les moyens humains et matériels dont dispose le candidat et CV du (des) responsables de mission.

**III.2.4) Marchés réservés** : Non

**III.3) Conditions propres aux marchés de services**

**III.3.1) La prestation est réservée à une profession particulière** : Non

**III.3.2) Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation** : Oui

## **SECTION IV : PROCEDURE**

**IV.1) Type de procédure**

**IV.1.1) Type de procédure** : Ouverte

**IV.1.2) Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer** :

**IV.1.3) Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue** :

**IV.2) Critères d'attribution**

**IV.2.1) Critères d'attribution** : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération :

1. Valeur technique : 60 %

2. Prix : 40 %

**IV.2.2) Une enchère électronique sera effectuée** : Non

**IV.3) Renseignements d'ordre administratif**

**IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur** : 2911 ECO BET

**IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché** : Non

**IV.3.3) Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif**

**IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation** : 13/09/2010 à 12 h 00

**IV.3.5) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés**

**IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation** : Français.

**IV.3.7) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre**

Durée en jours : 120 (à compter de la date limite de réception des offres)

#### **IV.3.8) Modalités d'ouverture des offres**

### **SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

**VI.1) Il s'agit d'un marché à caractère périodique** : Non

**VI.2) Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires** : Non

**VI.3) Autres informations** : Pour obtenir des renseignements complémentaires:

SERL (SOCIETE D'EQUIPEMENT DU RHONE ET DE LYON)

4 Boulevard Eugène Deruelle - BP 3099 - 69398 Lyon Cedex 03

Techniques : Monsieur Sébastien DONGUY - courriel : s.donguy@serl.fr

Administratifs : Secrétariat Marchés et Commande Publique - courriel : demandedce@serl.fr

Conditions d'obtention du dce:

Les documents de la consultation sont également librement accessibles et téléchargeables sur le site internet de la SERL : <http://serl.achatpublic.com>. Il peut être éventuellement remis à chaque candidat sur sa demande, par courrier ou par retrait gratuitement, après demande préalable auprès du secrétariat Marchés et Commande Publique, à la SERL soit : - par télécopie au 04 72 84 24 68 ; - par mail à l'adresse demandedce@serl.fr.

Conditions de remise des offres ou des candidatures : Celles précisées dans le Règlement de la Consultation. La SERL préfère une remise sous format papier.

La durée globale du marché est à compter de la notification du marché et non de l'attribution.

En cas de candidature émanant de groupements d'entreprises, la lettre de candidature sera signée par chaque membre du groupement ou par le mandataire dûment habilité, l'ensemble des autres justifications seront fournies par chaque membre du groupement.

Si, pour justifier de ses capacités, le candidat souhaite faire prévaloir les capacités professionnelles, techniques et financières d'un autre intervenant quel qu'il soit (sous-traitant notamment), il devra produire les pièces ci-dessus relatives à cet intervenant. Il devra également justifier qu'il disposera des capacités de cet intervenant pour l'exécution du marché (par un engagement écrit du sous-traitant).

L'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières d'un groupement est globale. Il n'est pas exigé que chaque membre du groupement ait la totalité des compétences techniques requises pour l'exécution du marché. Le cas échéant, un candidat ne peut être mandataire de plus d'un groupement.

Date prévisionnelle de démarrage des prestations: octobre 2010.

#### **VI.4) Procédures de recours**

##### **VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours**

##### **VI.4.2) Introduction des recours :**

Précisions concernant les délais d'introduction des recours : la présente consultation peut faire l'objet devant le tribunal compétent d'un référé précontractuel, d'un référé contractuel dans les conditions définies décret no 2009-1456 du 27 novembre 2009, ou d'un recours sur le fond conformément à l'article 24 de l'ordonnance du 6 juin 2005.

L'Avis d'attribution vaut avis de publicité du contrat.

##### **VI.4.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours**

**VI.5) Date d'envoi du présent avis** : 22 juillet 2010